

Instruction n° DGOS/RH3/2015/3 du 7 janvier 2015 portant annonce de la mise en place d'un groupe de travail de la commission hygiène, sécurité et conditions de travail du conseil supérieur de la fonction publique hospitalière sur l'organisation du travail en postes d'amplitude 12 heures, et rappelant les dispositions réglementaires qui encadrent ce type d'organisation

07/01/2015

Cette instruction vise à rappeler les dispositions réglementaires qui encadrent la mise en place d'organisations de travail en 12 heures dans la fonction publique hospitalière, et à informer les établissements qu'une analyse est actuellement conduite au niveau national sur les organisations de travail en 12 heures.

Consulter ici l'instruction n° DGOS/RH3/2015/3 du 7 janvier 2015 portant annonce de la mise en place d'un groupe de travail de la commission hygiène, sécurité et conditions de travail du conseil supérieur de la fonction publique hospitalière sur l'organisation du travail en postes d'amplitude 12 heures, et rappelant les dispositions réglementaires qui encadrent ce type d'organisation